

Diriger une structure de la petite enfance

Cette formation est en cours d'instruction auprès du répertoire spécifique de France Compétences, en attente de validation.

OBJECTIFS

- **Se doter d'outils permettant de manager une équipe, en vue de la mise en œuvre des projets de la structure**, et en s'appuyant sur un positionnement managérial de type bienveillant.
- En tant que directeur.trice, **connaître son degré de responsabilité et être en mesure d'appliquer avec exactitude la réglementation spécifique aux structures de la petite enfance**, en vue de respecter le cadre légal prévoyant de veiller à la santé et à la sécurité des familles
- **S'approprier les techniques et les outils permettant d'optimiser la gestion budgétaire de la structure**, en vue d'en assurer l'équilibre financier
- **Etre en mesure de concevoir des projets structurels, éducatifs et pédagogiques**, afin d'être en capacité de promouvoir l'identité de la structure ; Cela en sachant s'appuyer sur des besoins identifiés sur le territoire, et selon une démarche partenariale

CONTENUS

La formation est dispensée selon 4 modules, en lien avec les 4 domaines de compétences visés par la certification :

- Module 1/Compétence 1 : Management et gestion administrative
- Module 2/Compétence 2 : Cadre juridique
- Module 3/Compétence 3 : Gestion budgétaire
- Module 4/Compétence 4 : Conception de projet

Module 1/Compétence 1 : Management et gestion administrative

- Gestion des ressources humaines au sein de la structure de la petite enfance
- Organisation du travail au quotidien au sein de la structure de la petite enfance
- Direction de l'équipe pluri professionnelle
- Gestion administrative de la structure de la petite enfance

Module 2/Compétence 2 : Cadres juridiques

- Mise en place du cadre réglementaire de création et de fonctionnement d'une structure de la petite enfance
- Respect de la réglementation relative à la sécurité physique au sein de la structure de la petite enfance
- Mise en œuvre de la réglementation relative à l'accueil et à la santé de l'enfant
- Intégration de la réglementation relative à l'accueil d'un enfant ou de parents en situation de handicap

Module 3/Compétence 3 : Gestion budgétaire

- Utilisation des outils de gestion financière de la structure de la petite enfance en lien avec les professionnels de la comptabilité et de la banque
- Pilotage de l'équilibre financier de la structure de la petite enfance au quotidien
- Elaboration d'une stratégie financière institutionnelle de la structure de la petite enfance

Module 4/Compétence 4 : Conception de projet

- Maîtrise des étapes du projet de création de la structure de la petite enfance
- Elaboration des projets de la structure de la petite enfance en intégrant la place des parents et l'identité de la structure
- Mise en œuvre des projets de promotion et de partenariat de la structure de la petite enfance

3 épreuves de certifications sont prévues :

Epreuve 1 - C1 - Rédaction d'un dossier d'analyse pratique suivie d'un entretien avec un jury : échanges et questionnements à partir du dossier réflexif rédigé par le candidat, tout au long de la formation, sur la base d'un cas réel ou fictif lié au management dans une structure de la petite enfance

Epreuve 2 - C2 et C3 - Etude de cas écrite et dirigée : à partir d'une situation contextualisée liée aux activités réglementaires et financières de la structure de la petite enfance, le candidat devra récapituler et expliciter les démarches réglementaires et financières à mettre en œuvre

Epreuve 3 - C4 - Rédaction d'un dossier d'étude technique de montage de projet, relatif à la création ou à l'organisation d'une structure d'accueil du jeune enfant : le candidat devra rédiger un dossier d'étude technique, sur le projet de son choix (dont la thématique aura été validée au préalable par l'organisme certificateur)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Démarche interactive et dans le respect des questionnements des professionnel(le)s
- Apports conceptuels et méthodologiques
- Analyse de situations
- Jeux de rôle
- Remise de supports pédagogiques durant la formation
- Mobilisant une pédagogie active, l'intervenant/formateur se saisira des apports des différents participants, et favorisera les interactions (entre participants, et entre les participants et lui)

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation accessible aux professionnels du secteur de la petite enfance, en contact avec de jeunes enfants.

DÉLAI D'ACCÈS

Pour la formation au sein du CRFPE, la formation est accessible aux dates indiquées.

Pour la formation au sein de votre établissement, le délai entre la signature de la commande et la réalisation est de 2 mois maximum.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Cette formation fera l'objet d'une évaluation qualitative (comprenant les conditions techniques de réalisation)
- Cette formation fera également l'objet d'une évaluation pédagogique, portant sur les apports visés, en terme de compétences. Elle prendra la forme d'un questionnaire identique en début et en fin de formation afin de mesurer la progression pédagogique du stagiaire dans l'acquisition des connaissances/compétences

MOYENS À DISPOSITION

- L'ensemble des stagiaires ont accès durant un an à notre centre de ressources documentaires
- L'ensemble de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

DATES ET TARIFS

Dates à déterminer.

Passage des épreuves de certification en juin (E2-C2 C3), en octobre (E3-C4), et en décembre (épreuve E1-C1 et jury final de certification).

Formation + certification	2 800€
Formation seule	2 600€
Certification seule	600€

PRÉ-REQUIS

Les professionnels concernés par la certification Diriger une structure de la petite enfance sont :

- **Les professionnels habilités à diriger un établissement ou un service d'accueil de jeunes enfants**, conformément au décret n°2021-1131 du 31 août 2021, à savoir :
 - Les professionnels titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine
 - Les professionnels titulaires du diplôme d'Etat de puériculture
 - Les professionnels titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
 - Les professionnels titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture (justifiant d'une expérience de trois ans dans des fonctions de directeur, directeur adjoint, responsable technique ou référent technique dans un ou plusieurs établissements ou services d'accueil de jeunes enfants)
 - Les professionnels titulaires du CAFERUIS ou du CAFDES
- **Les créateurs et les gestionnaires de micro-crèche** remplissant les conditions liées au prérequis à la certification tels que précisés ci-dessous.

Au regard de cela, les prérequis permettant d'accéder à la formation certifiante sont les suivants :

- Pour les professionnels habilités à diriger un établissement ou un service d'accueil de jeunes enfants : **Justifier de l'un des diplômes autorisant à diriger un établissement ou un service d'accueil de jeunes enfants, en application du décret n°2021-1131 du 31 août 2021**
- Pour les créateurs et les gestionnaires de micro-crèche :
 - Concernant les gestionnaires de micro-crèches :
 - Justifier d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance de niveau 6
 - OU, à défaut, justifier d'une expérience professionnelle préalable (en qualité de gestionnaire de micro-crèche) de 1 an minimum, et/ou d'une connaissance de base du jeune enfant (stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, besoins psycho-socio-affectifs, soins au corps)
 - Concernant les créateurs de futures micro-crèches :
 - Justifier d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance de niveau 6
 - OU, à défaut, justifier d'une amorce de projet de création de micro-crèche (écriture du projet, plan d'action), et/ou d'une connaissance de base du jeune enfant (stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, besoins psycho-socio-affectifs, soins au corps)

Les prérequis pour les créateurs et gestionnaires de micro-crèches sont évalués lors d'un entretien oral préalable, réalisé avec un représentant du CRFPE.

L'inscription uniquement aux épreuves de certification :

Est ouverte aux personnes :

- Ayant participé à l'ensemble de la formation préalablement dispensée au CRFPE et / ou
- Justifiant d'une expérience professionnelle (d'une durée d'un an minimum) dans le secteur de la petite enfance, en qualité de directeur.trice de structure

DURÉE

La formation se fera en 21 jours, sur une période de 1 an, et comportera 147h réparties comme suit :

- 49h Module 1/Compétences 1 (Management et gestion administrative)
- 28h Module 2/Compétence 2 (Cadre juridique)
- 28h Module 3/Compétence 3 (Gestion budgétaire)
- 28h Module 4/Compétence 4 (Conception de projet)

INTERVENANTS


Les intervenants possèdent une expertise en lien avec les compétences requises pour assurer les missions de direction d'une structure de la petite enfance

CONTACT


CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?

CONTACTEZ-NOUS



 formationcontinue@crfpe.fr

 www.crfpe.fr

 03.20.14.93.06



 CRFPE
465 rue Courtois
59042 LILLE

SIRET : 78370779700024

